



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GIRONDE

Association loi 1901
Siège social : 22, rue des Sablières
33000 BORDEAUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GIRONDE

Association loi 1901
Siège social : 22, rue des Sablières
33000 BORDEAUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Gironde relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 805 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 812 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 793 sur 809 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 2 108,63 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan figure, pour une somme de 6 769,32 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 24 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE GIRONDE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	325 269	327 782
Terrains					Report à nouveau	3 805 361	3 743 323
Constructions					Résultat de l'association	73 955	13 699
Matériels d'activités	15 995	14 361	1 635	3 135	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	26 404	23 093	3 311	5 301	Total	4 204 584	4 084 803
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	47 842	68 446
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	42 399	37 453	4 945	8 436	Provisions pour charges	53 207	51 061
					Total	101 049	119 507
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 827		2 827	2 580	Emprunts et dettes assimilées	439	
Coopératives et usagers divers	7 260		7 260	1 846	Fournisseurs	3 535	6 556
Comptes courants OCCE	16		16	97	Dettes fiscales et sociales	13 075	8 148
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 526		3 526	6 442	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	4 309 183		4 309 183	4 206 854	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	8 787	7 535
Charges constatées d'avance	3 711		3 711	294	Produits constatés d'avance		
Total	4 326 524		4 326 524	4 218 113	Total	25 836	22 239
TOTAL	4 368 922	37 453	4 331 469	4 226 550	TOTAL	4 331 469	4 226 550

OCCE DE GIRONDE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 063 943	1 247 014
Ventes de produits	2 206 008	2 215 672
Prestations de service et animations	2 366 743	1 663 081
Subventions d'exploitation	424 245	329 777
Dons et Mécénat	824	1 159
Contributions financières	545 809	401 767
Autres produits	5 468	35
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	55 646	41 493
Total	6 668 686	5 899 998
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 396 159	1 396 788
Variation des stocks de fournitures à céder	-248	-248
Autres achats et charges externes	4 809 320	3 857 930
Aides financières	160 349	75 026
Impôts et taxes	7 204	2 839
Salaires	37 888	36 857
Charges sociales	15 971	15 227
Cotisations reversées	144 565	373 409
Autres charges	638	997
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	125 619	127 619
Dotations aux dépréciations et provisions	2 146	3 927
Report en fonds dédiés	35 042	64 167
Total	6 734 652	5 954 537
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-65 966	-54 539
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	29 458	9 889
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	29 458	9 889
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	29 458	9 889
RESULTAT COURANT (I + II)	-36 508	-44 651
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	212 551	170 071
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	212 551	170 071
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	102 088	111 721
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	102 088	111 721
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	110 463	58 349
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	73 955	13 699
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	156 530	159 115
Total	156 530	159 115
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	156 530	159 115
Total	156 530	159 115

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE GIRONDE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 331 469,03 €	4 226 549,57 €
Résultat de l'exercice :	73 954,65 €	13 698,65 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	812	809
dont coopératives et foyers agrégés :	805	793
dont coopératives et foyers non agrégés :	7	16
Nombre de coopérateurs :	120 193	120 630
Heures de bénévolat du siège départemental	240	240
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 452	5 546
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	156 530 €	159 115 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE GIRONDE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	73 954,65	}	dont 19 688,88 pour le siège départemental dont 54 265,77 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 526,38	}	dont 1 417,75 pour le siège départemental dont 2 108,63 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	8 786,54	}	dont 2 017,22 pour le siège départemental dont 6 769,32 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	4 309 182,95	}	dont 444 895,84 pour le siège départemental dont 3 864 287,11 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
			4 800,36 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations			
amortissements et gros équipement :	125 618,92	}	dont 5 015,06 pour le siège correspondant aux amortissements dont 120 603,86 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	6 910 694,85	}	149,82 par C.R.F. agrégé. dont 529 585,14 pour le siège départemental dont 6 381 109,71 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	6 836 740,20	}	7 926,84 par C.R.F. agrégé. dont 509 896,26 pour le siège départemental dont 6 326 843,94 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			7 859,43 par C.R.F. agrégés 67,41 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,5	0,5
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,5	2,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	812	809
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	684	709
Coopérative / foyer contrôlé par le siège		
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	805	793
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	30	30
Participants aux séances de formation (estimation)	250	250

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE GIRONDE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	325 269	327 782
Terrains					Résultat du siege de l'association	19 689	-2 513
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	15 995	14 361	1 635	3 135	Total	344 957	325 269
Autres immobilisations corporelles	26 404	23 093	3 311	5 301	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	47 842	68 446
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	53 207	51 061
Total	42 399	37 453	4 945	8 436	Total	101 049	119 507
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 827		2 827	2 580	Emprunts et dettes assimilées	439	
Coopératives et usagers divers	7 260		7 260	1 846	Fournisseurs	3 535	6 556
Comptes courants OCCE	16		16	97	Dettes fiscales et sociales	13 075	8 148
Autres créances	1 418		1 418	2 365	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	444 896		444 896	443 862	Autres dettes	2 017	
Charges constatées d'avance	3 711		3 711	294	Produits constatés d'avance		
Total	460 128		460 128	451 043	Total	19 067	14 704
TOTAL	502 527	37 453	465 073	459 479	TOTAL	465 073	459 479

OCCE DE GIRONDE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	257 213	258 604
Ventes de produits	2 405	3 697
Prestations de service et animations	38 027	38 254
Subventions d'exploitation	140 545	97 700
Dons et Mécénat	824	1 159
Contributions financières		97
Autres produits	5 468	35
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	55 646	41 493
Total	500 127	441 039
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 336	4 919
Variation des stocks de fournitures à céder	-248	-248
Autres achats et charges externes	104 131	107 020
Aides financières	160 349	75 026
Impôts et taxes	7 204	2 839
Salaires	37 888	36 857
Charges sociales	15 971	15 227
Cotisations reversées	139 424	139 931
Autres charges	638	997
Dotations aux amortissements	5 015	3 647
Dotations aux dépréciations et provisions	2 146	3 927
Report en fonds dédiés	35 042	64 167
Total	509 896	454 309
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-9 769	-13 270
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	29 458	9 889
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	29 458	9 889
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	29 458	9 889
RESULTAT COURANT (I + II)	19 689	-3 381
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		2 364
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		2 364
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 497
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		1 497
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		867
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	19 689	-2 513
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	6 600	6 600
Total	6 600	6 600
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	6 600	6 600
Total	6 600	6 600

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de **19 688,88 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	15 995,12			15 995,12
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	21 769,24	1 523,97		23 293,21
Mobilier de bureau	3 110,35			3 110,35
Immobilisations en cours				
Total	40 874,71	1 523,97		42 398,68

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Ordinateur portable ASUS VIVOBOK	899,98
2 ordinateurs portables VIVOBOK classiques	623,89

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	12 859,73	1 500,79		14 360,52
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	16 468,17	3 514,27		19 982,44
Mobilier de bureau	20%	3 110,35			3 110,35
Total		32 438,25	5 015,06		37 453,31

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Gobelets	168.60
Portés disparus	470.00
Agendas et livrets	<u>2 188.50</u>
	2 827.10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7 260,33		7 260,33
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	7 260,33		7 260,33

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	16,24
	16,24

6. Autres créances

Produits à recevoir	1 417,75
---------------------	----------

7. Trésorerie

Parts Crédit Agricole siège	3 135,00
Crédit Agricole	
Livret Sociétaire	52 842,13
Livret B	381 682,63
Intérêts courus à recevoir	7 235,65
Caisse	0,43
	444 456,39

8. Charges constatées d'avance

Agendas 2024	2 109,00
Livrets Portés disparus	470,00
Planning 2024	10,00
Frais de port	119,68
Tickets restaurant de septembre à décembre	679,20
Loyer Viatelaese	332,78
	3 710,66

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Plan bibliothèque	28 714,80	4 157,72	28 714,80	4 157,72
DRAC DAAC	22 300,00	13 000,00	9 500,00	25 800,00
Mairie Bordeaux	4 289,38	1 147,11	4 289,38	1 147,11
Maire Créon	13 151,64	3 259,33	13 151,64	3 259,33
Maire Cenon		9 309,31		9 309,31
Mairie Floirac		4 168,50		4 168,50
Total	68 455,82	35 041,97	55 655,82	47 841,97

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	51 061,21	2 145,63		53 206,84
Provisions pour charges	51 061,21	2 145,63		53 206,84
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	51 061,21	2 145,63		53 206,84

Dotations / reprises d'exploitation	
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	2 145,63
Total	2 145,63

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Crédit Agricole **439.45**

5. Fournisseurs

Halte service pro 55.20
 Audit France 3 480.00
3 535.20

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 1 411.32
 Urssaf 2 606.54
 Retraite complémentaire 722.76
 Prévoyance 131.50
 Mutuelle 64.17
 Charges sur congés payés 550.56
 Prélèvement à la source 316.98
 SSTI 306.00
 Uniformation 342.32
 Impôt sur les produits financiers 6 622.97
13 075.12

7. Comptes courants OCCE (crédoiteurs)

Fédération Nationale **0.00**

8. Autres dettes

Fermeture de coopératives **2 017.22**

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	120 193	120 630
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,98 €	0,98 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	257 213,02	258 148,20
Cotisations versées à la Fédération	139 423,88	139 930,80
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	139 423,88	139 930,80

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	14 000,00	51 014,80
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	126 545,00	17 431,02
Autres subventions		
Total	140 545,00	68 445,82
Dont versées aux coopératives	140 545,00	68 445,82

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE **0.00**

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops **160 349.41**

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Standard (968.33 € x 16 T)

15 493.28

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bordeaux, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 22 rue des Sablières (environ 138 m²) pour une valeur estimée à 24 000 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à 6 600 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 10/10/2012). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	822	809
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 944 425.12	3 891 295.58
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	29 457.88	9 818.02
Montant des impôts dus par l'AD	6 622.97	2 212.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	22 834.94	7 606.02
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%